

Séance du : 31 octobre 2018

Entretien des aménagements paysagers

Etape 2

Réaménagement des places de jeux du quai Milliquet Sud, Collège des Alpes et ch. du Pré des Clos

Aménagement d'un espace ludique et sportif au quai Milliquet Nord et réponse au postulat de M. le Conseiller communal R. Carnello et consorts « Fitness urbain pour Pully »

Crédit demandé CHF 1'840'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'urbanisme et de l'environnement,
M. Leuba, Conseiller municipal
- Direction des domaines, gérances et sports,
Mme L. Masméjan, Conseillère municipale

TABLE DES MATIÈRES

Entretien des aménagements paysagers	1
Etape 2	1
1. Objet du préavis	4
2. Préambule	4
3. Quai Milliquet Sud	6
3.1. Situation actuelle	6
3.2. Description du projet	8
3.2.1. Etudes préliminaires	8
3.2.2. Avant-projet	9
3.2.3. Situation des réseaux et intentions	11
3.3. Description des travaux et aspects financiers	11
4. Collège des Alpes	13
4.1. Situation actuelle	13
4.2. Description du projet	14
4.2.1. Etudes préliminaires	14
4.2.2. Avant-projet	15
4.2.3. Situation des réseaux et intentions	16
4.3. Description des travaux et aspects financiers	16
5. Pré des Clos	18
5.1. Situation actuelle	18
5.2. Description du projet	19
5.2.1. Etudes préliminaires	19
5.2.2. Avant-projet	19
5.2.3. Situation des réseaux et intentions	21
5.3. Description des travaux et aspects financiers	21
6. Quai Milliquet Nord, aménagement d'un espace ludique et sportif et réponse au postulat de M. le Conseiller communal R. Carnello et consorts « Fitness urbain pour Pully »	23
6.1. Rappel du postulat	23
6.2. Fitness urbain	23
6.3. Réponse de la Municipalité	23
6.4. Choix du site et situation actuelle	24
6.5. Description du projet	26
6.5.1. Etudes préliminaires	26
6.5.2. Avant-projet	26
6.5.3. Aire de fitness urbain	28
6.5.4. Situation des réseaux et intentions	29
6.6. Description des travaux et aspects financiers	29

7.	Demande de crédit d'investissement	30
7.1.	Résumé des coûts	30
7.2.	Plan des investissements.....	31
7.3.	Subventions	31
8.	Calendrier prévisionnel.....	31
8.1.	Phase 1 : Quai Milliquet Sud et Pré des Clos	32
8.2.	Phase 2 : Quai Milliquet Nord et Collège des Alpes	32
9.	Développement durable.....	32
9.1.	Efficacité économique	32
9.2.	Responsabilité environnementale.....	33
9.3.	Dimension sociale	33
10.	Communication	33
11.	Programme de législature.....	33
12.	Conclusions.....	34

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de

CHF 1'840'000.00

afin de poursuivre la politique d'adaptation et de mise en conformité des places de jeux. Il est proposé de réaménager les places de jeux du quai Milliquet Sud, du Collège des Alpes, du ch. du Pré des Clos et d'aménager un nouvel espace ludique et sportif destiné aux adolescents, aux adultes et aux aînés sur le quai Milliquet Nord.

Par cet aménagement, la Municipalité répond ainsi au postulat de M. les Conseiller communal R. Carnello et consorts, intitulé « Fitness urbain pour Pully » (cf. annexe).

2. Préambule

La Ville de Pully compte une quinzaine de places de jeux communales, réparties sur le territoire. Construites selon les standards de l'époque et bien qu'entretenu régulièrement, certaines de ces aires, indispensables aux loisirs des visiteurs et des citoyens, ont vieilli et ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur.

Depuis 2010, elles font l'objet d'expertises techniques du bureau de prévention des accidents (ci-après BPA). La dernière, effectuée en février 2017, indique que la mise aux normes de plusieurs d'entre elles est impérative.

Par ailleurs, la Municipalité a exprimé dans son programme de législature la volonté d'adapter et de poursuivre la mise en conformité des places de jeux publiques. Pour rappel, la place de jeux du parc Guillemain (préavis N°05-2013 « Entretien des aménagements paysagers») est la seule à avoir été entièrement rénovée en 2013, après une série d'incendies.

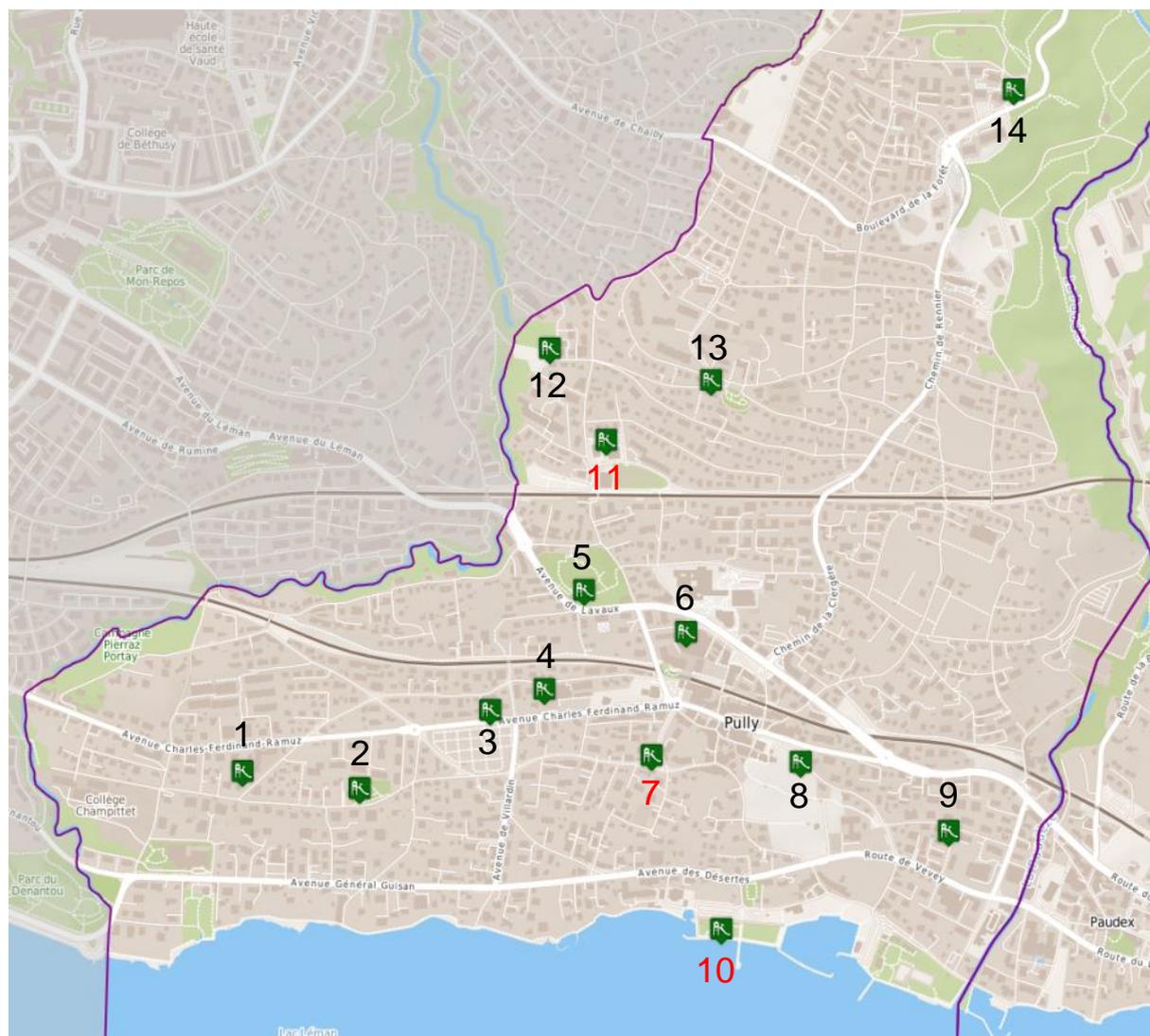
Dans des villes de plus en plus denses, les terrains de jeux publics deviennent rares. Ces espaces sont importants pour nos enfants et adolescents et offrent une alternative au temps passé devant les écrans.

Il est donc essentiel de renforcer le nombre et la qualité des places de jeux et d'espaces d'activité physique qui sont favorables à une bonne santé et à un meilleur apprentissage pour les futures générations. Ils jouent également un rôle social primordial dans les quartiers où ils deviennent aussi des espaces de rencontre intergénérationnelle.

Au-delà de l'aspect sécuritaire, on assiste aujourd'hui à un changement de paradigme dans la construction des espaces de jeux. Désormais, il ne s'agit plus de « parachuter » quelques jeux sortis d'un catalogue, mais plutôt de penser l'espace comme lieu d'apprentissage, en favorisant les stimulations multiples de l'enfant.

La Municipalité a informé le Conseil communal de l'ouverture d'un compte de crédit d'étude, lors de sa séance du 25 octobre 2017 (Communication N° 12- 2017) pour le réaménagement et mise en conformité des places de jeux du quai Milliquet et du Collège des Alpes.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE) a établi une planification et réparti les rénovations des places de jeux sur plusieurs années. L'objet de ce préavis concerne celles du quai Milliquet, du Collège des Alpes et du Pré des Clos.



Répartition des places de jeux sur le territoire Pulliëran – Extrait SIGIP

Nom des places de jeux ci-dessus : 1. UAPE « Les Copains d'abord » 2. Chamblandes Emilienne 3. Eglise St-Maurice 4. Collège principal 5. Campagne Guillemain 6. Toiture Migros, 7. Pré des Clos 8. Pré-de-la-Cure 9. Chemin de Mallieu 10. Quai Milliquet 11. Collège des Alpes 12. Liaudoz 13. Chantemerle 14. Daillettes

A noter que la place de jeux du Bois du Moulin ne figure pas sur le plan ci-dessus.

Pour réussir l'implantation de ces places de jeux dans leur contexte paysager, répondre aux nouvelles exigences sécuritaires et prendre en compte le développement comportemental des enfants, la DUE mène, depuis le printemps 2017, une réflexion prospective avec l'aide de mandataires externes.

3. Quai Milliquet Sud

3.1. Situation actuelle



Place de jeux du quai Milliquet Sud - Périmètre d'intervention

Situé dans un des parcs publics majeurs de la commune, ce grand espace de jeux pour enfants jouit d'un cadre paysager exceptionnel et de la présence du mini-train, attraction très appréciée des familles. A noter que les week-ends de beau temps, l'association du mini-train peut enregistrer plusieurs milliers d'entrées.

Aménagée il y a plus de 30 ans, la place de jeux du quai Milliquet est aujourd'hui dans un état vétuste et nécessite d'importants travaux de rénovation. Au printemps 2017, balançoires, toboggan, tourniquet et jeu à ressorts ont malheureusement dû être retirés d'urgence après un contrôle de conformité du BPA. Les ouvrages de soutènement des buttes sont également en très mauvais état et menacent de s'effondrer sur les rails du mini-train. Ces derniers temps, de nombreuses réclamations d'usagers quant à l'absence des jeux ont été enregistrées à la DUE. Ainsi, cette dernière a décidé de remplacer provisoirement quelques jeux en attendant la réfection complète de la place.



Tourniquet enlevé



Etat actuel



Toboggan enlevé



Etat actuel



Tour à grimper enlevée



Etat actuel



Soutènement en rondins en très mauvais état

Pour faire suite à ce constat, un travail de réflexion a mobilisé dès le printemps 2017 la DUE et un bureau architecte-paysagiste pour concevoir l'avant-projet de réaménagement de la place de jeux du quai Milliquet.

3.2. Description du projet

3.2.1. Etudes préliminaires

Les études préliminaires ont révélé pour cette place de jeux les objectifs suivants :

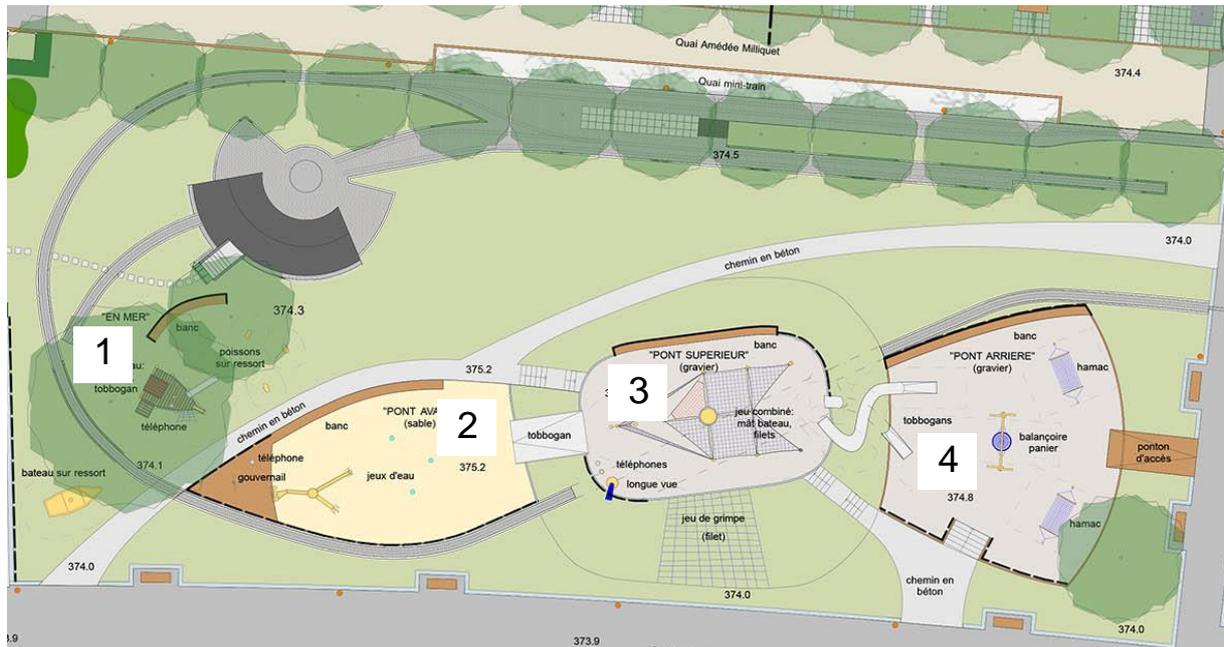
- donner un thème propre au contexte lacustre du site ;
- créer un espace pour les plus grands qui favorise les jeux de mouvement, d'équilibre et d'expérimentation ;
- créer un espace pour les petits, plus calme, qui favorisera la découverte et l'expérimentation des sens ;
- épouser au maximum la topographie des 3 buttes existantes ;
- dégager la vue sur l'ensemble du site pour faciliter la surveillance des enfants et profiter du paysage ;
- ne pas perturber le tracé du mini-train ;
- privilégier les matériaux naturels et les surfaces perméables ;
- prévoir des zones de repos et de rencontre pour les accompagnateurs.

3.2.2. Avant-projet

La topographie générale est conservée. Les 3 buttes existantes sont légèrement redéfinies et libérées de leur végétation arbustive exotique, afin de retrouver l'ouverture visuelle sur les Alpes et le lac et de donner une image cohérente à l'ensemble de la future place de jeux. Cette topographie remise en valeur évoque l'image d'un grand bateau. Les 3 buttes existantes deviennent les « ponts du bateau » et créent des espaces diversifiés, ouverts ou intimes, qui accueilleront différents jeux en lien avec le thème de l'eau, du lac et de la navigation :

- Sur le pont supérieur (butte centrale), un mât de bateau propose pour les grands enfants un point d'observation, différents jeux de filets, de cordages, de grimpe et deux grands toboggans qui rejoignent le pont arrière.
- Le pont arrière, côté Est, également destiné aux plus grands, accueille des jeux de balançoire qui «ballotent» les enfants sous forme d'un panier flottant et de deux hamacs.
- Le pont avant, côté Ouest, est dédié aux plus petits. On y glisse avec un large toboggan et on joue avec le gouvernail du bateau, ses téléphones, sa longue-vue, mais surtout avec le sable, l'eau, les petits barrages, etc.

Enfin, à l'Ouest de la place de jeux, les tout-petits se balancent sur des poissons et barque à ressort et explorent le petit bateau de pêcheur.



Réaménagement de la place de jeux du quai Milliquet, plan sans échelle (mandataire)

Légende du plan ci-dessus : 1. En mer : jeux pour petits, cabane de pêcheurs, jeux à ressort, petites balançoires 2. Pont avant : jeux de sable et d'eau, gouvernail, téléphones 3. Pont supérieur : jeux pour grands, grimpe, observation, glisse 4. Pont arrière : jeux de mouvements, hamacs et balançoires



Réaménagement de la place de jeux du quai Milliquet, photomontage 1 (mandataire)



Réaménagement de la place de jeux du quai Milliquet, photomontage 2 (mandataire)

3.2.3. Situation des réseaux et intentions

Aucun renouvellement de réseau souterrain n'est à prévoir dans le périmètre des travaux.

Cette place est vouée avant tout à un usage diurne. Pour y maintenir une atmosphère apaisée la nuit, elle ne sera pas éclairée.

3.3. Description des travaux et aspects financiers

Basé sur des études techniques et des devis estimatifs établis par le mandataire et des entreprises, le coût des travaux s'élève globalement à CHF 620'000.00 TTC.

L'estimation détaillée des travaux selon le Code des frais de construction (ci-après CFC) est la suivante, valeur au 10 juillet 2018, TVA au taux de 7.7 % comprise :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC	
1	Travaux préparatoires		59'232.00
11	Déblaiement, préparation du terrain <ul style="list-style-type: none"> • Installation de chantier et clôtures, protections d'arbres • Défrichage de haies, abattage d'arbres et transplantations • Démolitions 	36'800.00	
18	Crédit d'étude, honoraires <ul style="list-style-type: none"> • Architecte paysagiste 	22'432.00	
4	Aménagements extérieurs		471'900.00
40	Mise en forme du terrain <ul style="list-style-type: none"> • Terrassement • Terre végétale • Grave, criblé de réglage et chaille 	17'500.00	
41	Constructions <ul style="list-style-type: none"> • Canalisations • Maçonnerie 	10'000.00	
42	Jardins <ul style="list-style-type: none"> • Plantations, massifs arbustifs, prairie • Equipements, bancs, poubelles • Clôtures • Jeux 	294'500.00	
44	Installations <ul style="list-style-type: none"> • Installation sanitaire, arrosage 	16'200.00	
46	Voies de circulations <ul style="list-style-type: none"> • Petits ouvrages en béton • Superstructures 	58'200.00	
49	Honoraires <ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur civil • Géomètre • Architecte paysagiste 	75'500.00	

5	Frais secondaires		88'868.00
51	Autorisations, taxes <ul style="list-style-type: none"> • Autorisations de construire • Taxes de raccordement 	2'000.00	
52	Reproduction de documents <ul style="list-style-type: none"> • Frais de reproduction de documents, tirages et héliographies 	1'500.00	
53	Assurance TC <ul style="list-style-type: none"> • Assurances pour travaux en cours 	4'000.00	
56	Autres frais secondaires <ul style="list-style-type: none"> • Bouquet de chantier 	1'500.00	
58	Comptes d'attente pour provisions et réserves <ul style="list-style-type: none"> • Réserves pour imprévus, environ 15% des CFC 1 et 4 	79'868.00	
	Coût total des travaux TTC		620'000.00

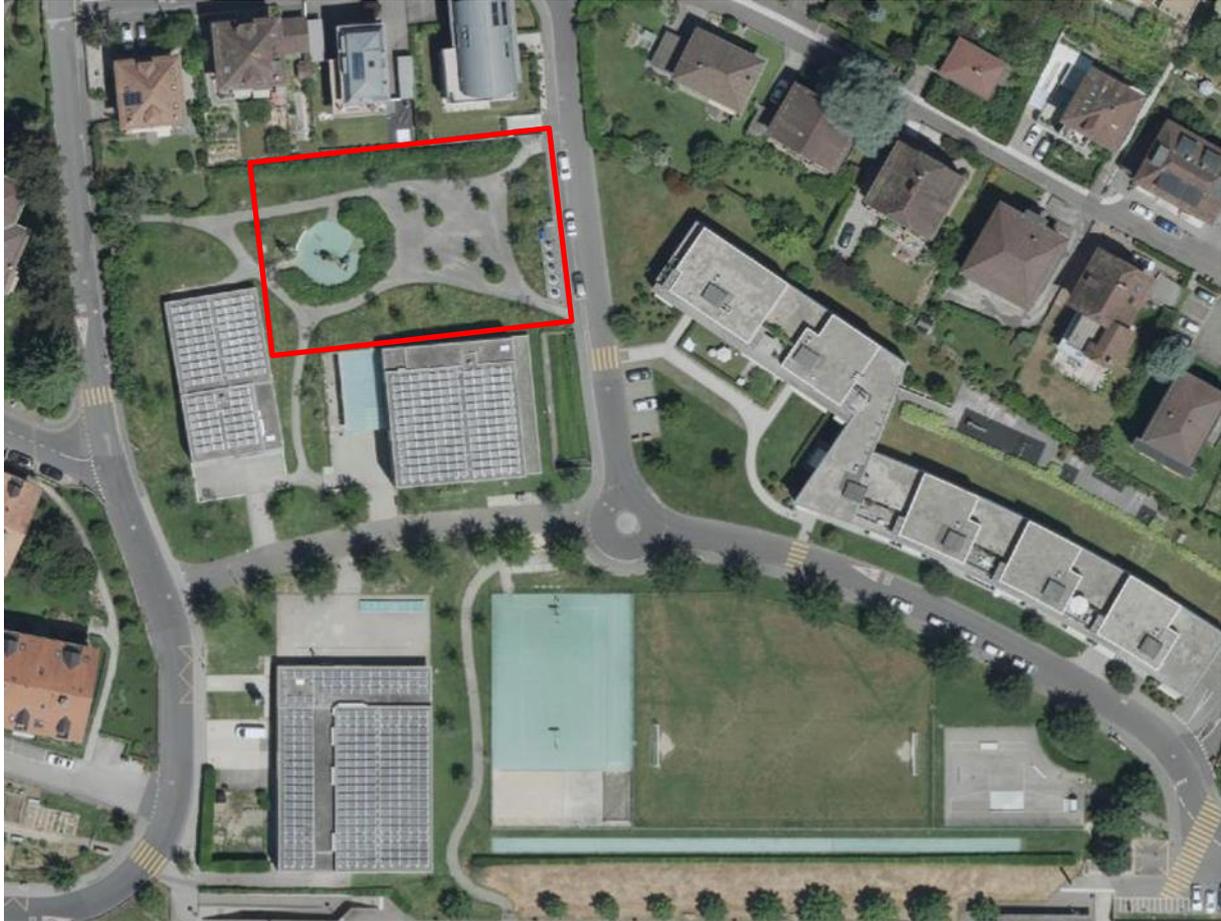
Les travaux feront l'objet d'une procédure d'appel d'offres au sens de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD).

Les prestations du maître de l'ouvrage assumées par la DUE, non chiffrées dans le coût total des travaux, sont estimées à CHF 40'000.00 pour le pilotage du projet et le suivi du mandataire.

Le coût total des travaux de CHF 620'000.00 comprend les frais d'études préliminaires s'élevant à CHF 22'432.00 déjà engagés dans le crédit d'études (cf. Communication N°12-2017 du 25 octobre 2017).

4. Collège des Alpes

4.1. Situation actuelle



Place de jeux du Collège des Alpes, périmètre d'intervention

Réalisée en 2002, cette place de jeux se situe à proximité immédiate des classes enfantines et primaires du Collège des Alpes dans un quartier de moyenne densité. Depuis cet été, l'école reçoit une nouvelle unité d'accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS).

Cette place de jeux, dédiée aux 4-12 ans, comprend un seul élément dit complexe-toboggan. Il est délabré et nécessite des réparations pour répondre aux normes en vigueur. De plus, le revêtement du sol n'est quasiment plus praticable.

Cette place de jeux ne répond plus aux normes de sécurité du BPA, ni aux besoins et attentes de l'école et des familles du quartier.



Etat actuel de la place de jeux dédiée aux 4-12 ans

4.2. Description du projet

4.2.1. Etudes préliminaires

Les études préliminaires ont révélé pour cette place de jeux les objectifs suivants :

- étendre légèrement la zone de jeux sur la surface goudronnée à l'Est ;
- proposer différentes zones de jeux pour les 4-8 ans et les 8-12 ans en favorisant le mouvement et l'expérimentation des sens ;
- créer un lien entre la partie haute et la partie basse de la zone en utilisant le talus comme espace de jeux ;
- faciliter la surveillance des enfants et sécuriser les accès aux abords du domaine routier ;
- privilégier les matériaux naturels et les surfaces perméables ;
- prévoir des zones de repos et de rencontre pour les accompagnateurs.

4.2.2. Avant-projet

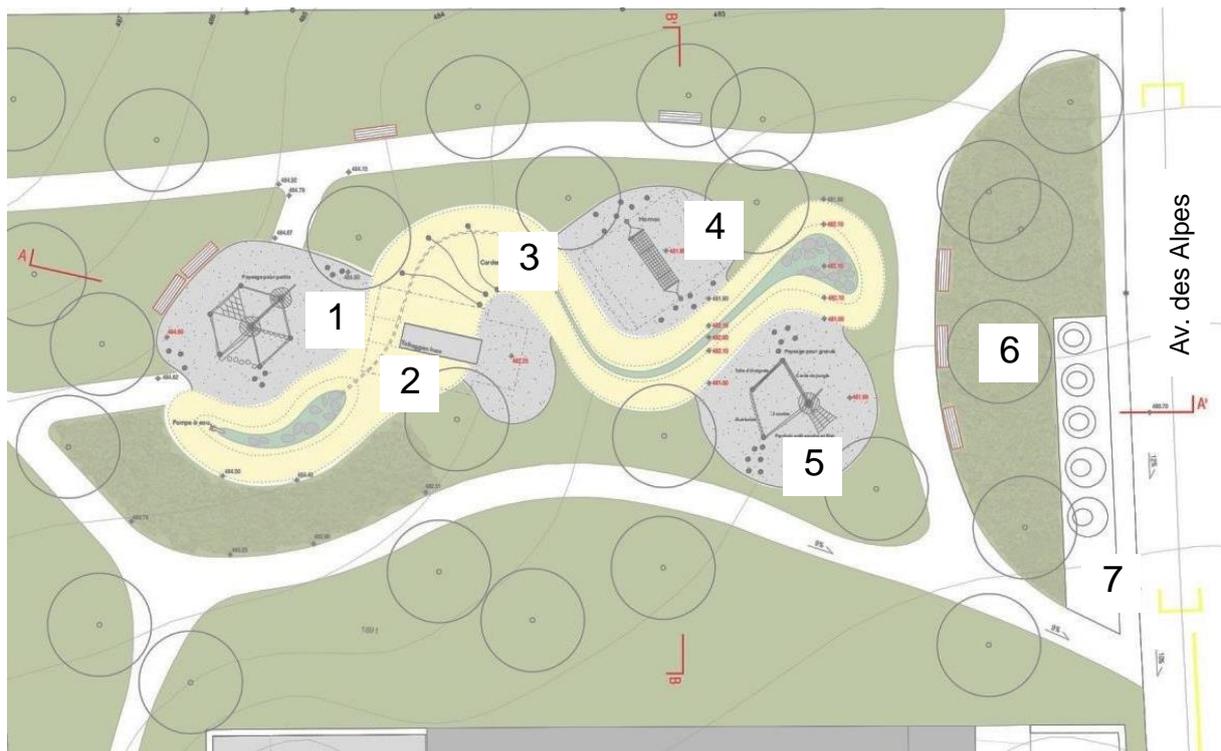
L'actuelle place de jeux est transformée pour accueillir les plus petits (3-6 ans) et trois nouveaux îlots de jeux sont créés en contre-bas pour satisfaire les plus grands (7-11 ans).

La colonne vertébrale qui relie les îlots de jeux sera revêtue d'un caoutchouc rouge, choisi pour son adaptation et sa résistance aux situations inclinées, ainsi que pour son grand pouvoir amortissant.

La gamme de jeux, très diversifiée, ravira les enfants de tout âge en leur offrant d'innombrables possibilités tout en laissant place à leur imagination. De plus, la colonne vertébrale reliant les 4 îlots de jeux permet aux enfants de profiter d'un grand toboggan, de jeux d'eau et d'espaces de grimpe.

Une attention particulière sera accordée à l'utilisation de matériaux naturels. En effet, les revêtements de sol sont de type sable et gravier sur les 4 îlots de jeux et les poteaux et éléments de jeux en bois sont non traités.

En limite Est, la plantation d'arbustes permettra d'intégrer l'aménagement et d'y installer une clôture pour sécuriser le lieu entre l'av. des Alpes et la place de jeux.



Réaménagement de la place de jeux du Collège des Alpes, plan sans échelle (mandataire)

Légende du plan ci-dessus : 1. Jeux de cordes pour petits (3-6 ans) 2. Toboggan 3. Jeux d'eau, de cordes et d'escalade sur sol en caoutchouc et béton 4. Hamac 5. Jeux de cordes pour grands (7-11 ans) 6. Plantations et mobilier 7. Ecopoint existant



Réaménagement de la place de jeux du Collège des Alpes, photomontage (mandataire)

4.2.3. Situation des réseaux et intentions

Aucun renouvellement de réseau souterrain n'est à prévoir dans le périmètre des travaux.

Cette place est vouée avant tout à un usage diurne. Pour y maintenir une atmosphère apaisée la nuit, elle ne sera pas éclairée.

4.3. Description des travaux et aspects financiers

Basé sur des études techniques et des devis estimatifs établis par le mandataire et des entreprises, le coût des travaux s'élève globalement à CHF 325'000.00 TTC.

L'estimation détaillée des travaux selon le CFC est la suivante, valeur au 10 juillet 2018, TVA au taux de 7.7 % comprise :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC	
1	Travaux préparatoires		30'196.00
11	Déblaiement, préparation du terrain <ul style="list-style-type: none"> • Installation de chantier et clôtures, protections d'arbres • Défrichage de haies, abattage d'arbres et transplantations • Démolitions 	20'800.00	
19	Honoraires études préalables <ul style="list-style-type: none"> • Architecte paysagiste 	9'396.00	
4	Aménagements extérieurs		246'500.00

40	Mise en forme du terrain <ul style="list-style-type: none"> • Terrassement • Terre végétale • Grave, criblé de réglage et chaille 	4'500.00	
41	Constructions <ul style="list-style-type: none"> • Canalisations • Maçonnerie 	5'000.00	
42	Jardins <ul style="list-style-type: none"> • Plantations, massifs arbustifs, prairie • Equipements, bancs, poubelles • Clôtures • Jeux 	86'300.00	
44	Installations <ul style="list-style-type: none"> • Installation sanitaire, arrosage 	28'000.00	
46	Voies de circulations <ul style="list-style-type: none"> • Petits ouvrages en béton • Superstructures 	77'200.00	
49	Honoraires <ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur civil • Géomètre • Architecte paysagiste 	45'500.00	
5	Frais secondaires		48'304.00
51	Autorisations, taxes <ul style="list-style-type: none"> • Autorisations de construire • Taxes de raccordement 	2'000.00	
52	Reproduction de documents <ul style="list-style-type: none"> • Frais de reproduction de documents, tirages et héliographies 	1'500.00	
53	Assurance TC <ul style="list-style-type: none"> • Assurances pour travaux en cours 	3'000.00	
56	Autres frais secondaires <ul style="list-style-type: none"> • Bouquet de chantier 	1'500.00	
58	Comptes d'attente pour provisions et réserves <ul style="list-style-type: none"> • Réserves pour imprévus, environ 15% des CFC 1 et 4 	40'304.00	
	Coût total des travaux TTC		325'000.00

Les travaux feront l'objet d'une procédure d'appel d'offres au sens de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD).

Les prestations du maître de l'ouvrage assumées par la DUE, non chiffrées dans le coût total des travaux, sont estimées à CHF 23'000.00 pour le pilotage du projet et le suivi du mandataire.

Le coût total des travaux de CHF 325'000.00 comprend les frais d'études préliminaires s'élevant à CHF 9'396.80 déjà engagés dans le crédit d'études (cf. Communication N°12 - 2017 du 25 octobre 2017).

5. Pré des Clos

5.1. Situation actuelle



Place de jeux de Pré des Clos, périmètre d'intervention



Eléments de jeux et mobilier désuets



Aire de déjection canine

5.2. Description du projet

5.2.1. Etudes préliminaires

Les études préliminaires ont révélé pour cette place de jeux les objectifs suivants :

- maintenir et revaloriser les accès piétons ;
- agrandir la zone de jeux et proposer une gamme de jeux plus diversifiée, pour les petits comme pour les grands enfants (2-4 ans, 4-8 ans et 8-12 ans) ;
- faciliter la surveillance des enfants et sécuriser les accès aux abords du domaine routier ;
- privilégier les matériaux naturels et les surfaces perméables ;
- prévoir des zones de repos et de rencontre pour les accompagnateurs ;
- revaloriser la qualité paysagère du parc.

5.2.2. Avant-projet

L'avant-projet prévoit d'aménager une grande place de jeux au centre du parc, traversée par un chemin qui relie les deux accès existants.

Une passerelle en bois circulaire légèrement surélevée relie les différents éléments de jeux entre eux. Cabane, filets, toboggan et pas d'ours en rondin sont disposés le long de ce parcours « aventure » destiné aux 4-12 ans. Au centre, un grand bac à sable ravira les plus petits grâce notamment à la présence de jeux d'eau.

De nouvelles plantations affirment le caractère végétal de ce parc, quelques bancs sont disposés pour la détente des accompagnateurs.

Au Nord, l'aire de déjection canine est supprimée. Une grande poubelle munie de sachets à déchets canins est disposée à proximité du parc en lieu et place des deux petites poubelles grillagées.

Au Sud, l'escalier existant est rallongé de quelques marches, afin de créer une place de jeux de niveau, une main courante est mise en place pour faciliter l'accès.



Réaménagement de la place de jeux de Pré des Clos, plan sans échelle (interne)

Légende du plan ci-dessus : 1. Espace libre enherbé, bancs 2. Plantations arbustives 3. Passerelle ludique circulaire, cabane, toboggan et jeux divers 4. Chemin piéton en béton 5. Jeux d'eau et de sable 6. Filet/hamac 7. Station électrique existante 8. Reprise de l'escalier existant 9. Reprise et plantations du talus existant 10. Stationnement existant



Réaménagement de la place de jeux de Pré des Clos, photomontage (interne)

5.2.3. Situation des réseaux et intentions

Aucun renouvellement de réseau n'est à prévoir dans le cadre de ces travaux.

Cette place est vouée avant tout à un usage diurne. Pour y maintenir une atmosphère apaisée la nuit, elle ne sera pas éclairée.

5.3. Description des travaux et aspects financiers

Basé sur des études techniques et des devis estimatifs établis par la DUE et des entreprises, le coût des travaux s'élève globalement à CHF 285'000.00 TTC.

L'estimation détaillée des travaux selon le CFC est la suivante, valeur au 10 juillet 2018, TVA au taux de 7.7 % comprise :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC	
1	Travaux préparatoires		17'600.00
11	Déblaiement, préparation du terrain <ul style="list-style-type: none"> • Installation de chantier et clôtures, protections d'arbres • Défrichage de haies, abattage d'arbres et transplantations • Démolitions 	17'600.00	
4	Aménagements extérieurs		222'700.00
40	Mise en forme du terrain <ul style="list-style-type: none"> • Terrassement 	15'300.00	

	<ul style="list-style-type: none"> • Terre végétale • Grave, criblé de réglage et chaille 		
41	Constructions <ul style="list-style-type: none"> • Canalisations • Maçonnerie 	16'000.00	
42	Jardins <ul style="list-style-type: none"> • Plantations, massifs arbustifs, prairie • Equipements, bancs, poubelles • Clôtures • Jeux 	123'300.00	
44	Installations <ul style="list-style-type: none"> • Installation sanitaire, arrosage 	16'200.00	
46	Voies de circulations <ul style="list-style-type: none"> • Petits ouvrages en béton • Superstructures 	46'400.00	
49	Honoraires <ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur civil • Géomètre • Architecte paysagiste 	5'500.00	
5	Frais secondaires		44'700.00
51	Autorisations, taxes <ul style="list-style-type: none"> • Autorisations de construire • Taxes de raccordement 	2'000.00	
52	Reproduction de documents <ul style="list-style-type: none"> • Frais de reproduction de documents, tirages et héliographies 	1'500.00	
53	Assurance TC <ul style="list-style-type: none"> • Assurances pour travaux en cours 	3'000.00	
56	Autres frais secondaires <ul style="list-style-type: none"> • Bouquet de chantier 	1'500.00	
58	Comptes d'attente pour provisions et réserves <ul style="list-style-type: none"> • Réserves pour imprévus, environ 15% des CFC 1 et 4 	36'700.00	
	Coût total des travaux TTC		285'000.00

Les travaux feront l'objet d'une procédure d'appel d'offres au sens de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD).

Les prestations du maître de l'ouvrage assumées par la DUE, non chiffrées dans le coût total des travaux, s'élèvent à CHF 79'000.00. Ce montant comprend les prestations globales de l'architecte-paysagiste nécessaires à l'élaboration du projet et du présent préavis, à la conduite et surveillance des travaux, au contrôle des coûts, de la qualité et des délais du projet dans son ensemble.

6. Quai Milliquet Nord, aménagement d'un espace ludique et sportif et réponse au postulat de M. le Conseiller communal R. Carnello et consorts « Fitness urbain pour Pully »

6.1. Rappel du postulat

Par leur texte, déposé le 26 avril 2017 et renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport le 24 juin 2017, M. le Conseiller communal R. Carnello et consorts demandent à la Municipalité d'installer en plein air, au moins une installation comprenant plusieurs machines fixes et articulées, ainsi que des explications pour leur utilisation, sur un lieu de passage accessible à tous, comme cela se fait déjà dans plusieurs communes vaudoises.

6.2. Fitness urbain

Depuis le début des années 2000, le « fitness urbain » connaît un succès grandissant sur l'arc lémanique. Des engins semblables à ceux dont disposent les salles de fitness (vélos, vélos elliptiques, marcheurs, etc.) installés en plein air, permettent aux personnes de tout âge de pratiquer une activité sportive à l'extérieur, par tous les temps et gratuitement. De plus, ces engins sont très simples d'utilisation et ne demandent que très peu d'entretien.

De nombreuses grandes villes de Suisse sont déjà équipées de ce type d'installation sportive (Vevey, Berne, Bâle, Genève, Lucerne, Schaffhouse, Neuchâtel, Lugano) et d'autres sont sur le point d'en acquérir (Zürich, Fribourg, Winterthur, Chavannes, Montreux).

6.3. Réponse de la Municipalité

Consciente de l'intérêt public pour ce type de pratique, la DUE a approché en 2016 la société suisse UrbaFit pour installer gratuitement 4 engins de fitness, à l'essai durant 2 mois, dans l'allée centrale du quai Milliquet. Un boîtier de vote électronique a permis de collecter les avis des utilisateurs. Les résultats ont été très positifs puisqu'on a relevé 82% d'avis favorables pour l'installation d'un parc de fitness de plein air à Pully.

Dans sa politique en faveur du sport et de sa pratique, la Municipalité vise à saisir les opportunités de créer une ville active et de proposer des aménagements urbains susceptibles d'encourager l'activité physique. Dans ce contexte, s'inscrit la réalisation d'équipements en faveur de la pratique du fitness urbain.

Ainsi, la Municipalité propose de poursuivre la démarche et de compléter l'offre sportive publique pullliérane en aménageant un espace de fitness urbain accessible à tous.

6.4. Choix du site et situation actuelle

A partir des données récoltées et des surfaces disponibles capables d'accueillir des équipements de fitness urbain, la Municipalité a pu identifier que le secteur des rives du lac reste l'endroit privilégié des promeneurs et sportifs qui jouissent d'un cadre exceptionnel pour pratiquer leurs activités de plein air.

D'ailleurs, les résultats du test ont montré la forte utilisation des machines au quai Milliquet avec 5'000 votes enregistrés en seulement deux mois. C'est donc tout naturellement que le choix s'est porté sur ce site qui semble être l'emplacement idéal pour l'installation du premier fitness urbain à Pully.

Le parc du quai Milliquet est divisé en plusieurs secteurs.



Zonage des différents secteurs du quai Milliquet, situation actuelle

Légende du plan ci-dessus : 1. Jeux enfants 2. Espace libre enherbé 3. Espace libre enherbé et fleuri 4. Chalet loué par la Ville de Pully 5. Potagers loués par la Ville de Pully, espace libre enherbé et enclos pour chiens

Si les espaces proches de la rive (1 et 2) sont très convoités pour leur qualité paysagère et leur fonction attractive (jeux, mini-train, promenade et détente ensoleillées, vue sur le grand paysage), l'espace au Nord/Ouest du parc (5) semble délaissé à quelques jardiniers et propriétaires de chiens. Or, ce grand espace a un fort potentiel pour y accueillir des activités ludiques et sportives destinées au grand public.

Le choix du site s'est donc porté sur l'espace Nord/Ouest du quai Milliquet.

Le gymnase de Chamblandes étant situé à une centaine de mètres à l'Ouest, ses étudiants viennent également profiter des espaces du quai Milliquet durant la pause de midi et en fin de journée. Par ailleurs, cet emplacement permettrait de renforcer la spécificité « sport » du secteur Est des Rives du lac, ce qui est un des objectifs du Plan Directeur Communal de 1995 (Concepts sectoriels d'aménagement, objectif O3).



Quai Milliquet Nord, périmètre d'intervention



Quai Milliquet Nord, état actuel

6.5. Description du projet

6.5.1. Etudes préliminaires

Les objectifs du réaménagement de la partie Nord-Ouest du parc sont les suivants :

- créer un espace de loisirs, de sport et de rencontre intergénérationnelle en complément de la place de jeux pour enfants ;
- favoriser la perméabilité piétonne Nord/Sud et Est/Ouest sur l'ensemble du secteur et créer une synergie avec la partie animée des rives du lac ;
- redynamiser cette partie Nord/Ouest du parc actuellement sous-utilisée.

6.5.2. Avant-projet

Le projet prévoit de subdiviser le terrain en 3 bandes d'activités séparées par 2 chemins horizontaux. Deux autres chemins verticaux permettent de relier la partie Sud et Nord du quai Milliquet.

L'espace inférieur, dont la topographie est aplanie, accueille des terrains de boules accompagnés d'espaces de repos et de pique-nique à l'ombre d'arbres, ainsi qu'un terrain de beach-volley en sable.

Un premier chemin horizontal Est/Ouest accompagné d'un grand muret-siège délimite cet espace inférieur de l'espace central.

L'espace central est une zone libre engazonnée permettant de pique-niquer, bronzer, mais également de pratiquer la slike line (jeux d'équilibre sur sangle tendue) à l'aide d'équipements mis à disposition.

Un deuxième chemin Est/Ouest délimite l'espace central de l'espace supérieur.

L'espace supérieur au Nord accueille des équipements de fitness urbain qui permettent à toutes les catégories d'âges de pratiquer de l'exercice physique tout en profitant de la vue sur le lac et les montagnes. Afin d'améliorer la perméabilité Nord/Sud, la barrière de planches en béton en limite de trottoir est supprimée et deux escaliers sont aménagés sur les traces des anciennes ouvertures.

Une densification végétale (arbres, arbustes et vivaces) permet de renforcer les limites du parc et de créer une transition douce avec l'av. Général Guisan. Le massif de bambous et les arbres en limite Ouest sont maintenus pour conserver un écran visuel avec la parcelle voisine.

A l'Est, les potagers existants sont supprimés et l'accès à la sous-station électrique est maintenu. Le projet s'interrompt à la limite de la parcelle N° 808, actuellement louée par la Ville, mais l'objectif final est de le faire évoluer dans le temps, en y installant des activités complémentaires.



Quai Milliquet, aménagement d'un espace ludique et sportif, plan sans échelle (mandataire)

Légende du plan ci-dessus : 1. Terrain de boules et plantations d'arbres 2. Terrain de beach-volley 3. Espace libre enherbé 4. Accès véhicule sous-station 5. Espace fitness urbain 6. Parcelle privée communale louée



Vue sur le nouvel espace sportif depuis l'entrée Sud-Ouest, photomontage (mandataire)

6.5.3. Aire de fitness urbain

La description de l'aire de fitness urbain ci-dessous est basée sur les données de la société UrbaFit à Pully, qui a réalisé le test au quai Milliquet. Cette dernière propose d'installer une aire comprenant 12 exercices différents répartis sur 6 plateformes afin de satisfaire les besoins de toutes les catégories d'âge.

	Détente	Musculation	Cardio-vasculaire
Surf			■
Marcheur			■
Vélo elliptique			■
Barre parallèle		■	
Barre de traction		■	
Pull Down		■	■
Banc Abdominal		■	
Appuis faciaux		■	
Masseur Lombaire	■		
Gouvernail	■		
Manège	■		■
Barre de stretch	■		

Tableau des groupes physiques sollicités par engin de travail



Exemple d'aire de fitness installée par la société UrbaFit (Pruntrutermatte – Bâle)

Les engins sont fixés sur des socles en béton et montés autour de piliers centraux sur lesquels figure une description des exercices à exécuter. L'aspect et la couleur du socle peuvent varier, une couche en caoutchouc (EPDM) peut également venir le recouvrir pour davantage de confort (photo ci-dessus).

Les engins sont certifiés selon la norme pour les places de jeux pour enfants recommandée par le BPA (norme EN-1176). Ils résistent bien aux intempéries et à une utilisation accrue sur le domaine public. Un contrôle annuel sera effectué pour assurer la mise en conformité dans le temps de l'ensemble des engins.

6.5.4. Situation des réseaux et intentions

Aucun renouvellement de réseau n'est à prévoir dans le cadre de ces travaux.

Cette place est vouée avant tout à un usage diurne. Pour y maintenir une atmosphère apaisée la nuit, elle ne sera pas éclairée.

6.6. Description des travaux et aspects financiers

Basé sur des études techniques et des devis estimatifs établis par des mandataires et des entreprises, le coût des travaux s'élève globalement à CHF 610'000.00 TTC.

L'estimation détaillée des travaux selon le CFC est la suivante, valeur au 10 juillet 2018, TVA au taux de 7.7 % comprise :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC	
1	Travaux préparatoires		61'700.00
11	Déblaiement, préparation du terrain <ul style="list-style-type: none"> • Installation de chantier et clôtures, protections d'arbres • Défrichage de haies, abattage d'arbres et transplantations • Démolitions 	47'900.00	
19	Honoraires études préalables <ul style="list-style-type: none"> • Architecte paysagiste 	13'800.00	
4	Aménagements extérieurs		460'500.00
40	Mise en forme du terrain <ul style="list-style-type: none"> • Terrassement • Terre végétale • Grave, criblé de réglage et chaille 	71'000.00	
41	Constructions <ul style="list-style-type: none"> • Canalisations • Maçonnerie 	4'500.00	
42	Jardins <ul style="list-style-type: none"> • Plantations, massifs arbustifs, prairie • Equipements, bancs, poubelles • Clôtures • Jeux et fitness urbain 	114'400.00	
44	Installations <ul style="list-style-type: none"> • Installation sanitaires, arrosage 	32'000.00	
46	Voies de circulations	168'600.00	

	<ul style="list-style-type: none"> Petits ouvrages en béton Superstructures 		
49	Honoraires <ul style="list-style-type: none"> Ingénieur civil Géomètre Architecte paysagiste 	70'000.00	
5	Frais secondaires		87'800.00
51	Autorisations, taxes <ul style="list-style-type: none"> Autorisations de construire Taxes de raccordement 	4'000.00	
52	Reproduction de documents <ul style="list-style-type: none"> Frais de reproduction de documents, tirages et héliographies 	1'500.00	
53	Assurance TC <ul style="list-style-type: none"> Assurances pour travaux en cours 	4'000.00	
56	Autres frais secondaires <ul style="list-style-type: none"> Bouquet de chantier 	1'500.00	
58	Comptes d'attente pour provisions et réserves <ul style="list-style-type: none"> Réserves pour imprévus, environ 15% des CFC 1 et 4 	76'800.00	
	Coût total des travaux TTC		610'000.00

Les travaux feront l'objet d'une procédure d'appel d'offres au sens de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD).

Les prestations du maître de l'ouvrage assumées par la DUE, non chiffrées dans le coût total des travaux, sont estimées à CHF 40'000.00 pour le pilotage du projet et le suivi du mandataire.

Le coût total des travaux de CHF 610'000.00 comprend les frais d'études préliminaires s'élevant à CHF 13'800.00 déjà engagés dans le crédit d'études (cf. Communication N°12-2017 du 25 octobre 2017).

7. Demande de crédit d'investissement

7.1. Résumé des coûts

Il s'agit d'un crédit total de **CHF 1'840'000.00 TTC** que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'estimation détaillée des travaux par place de jeux est la suivante, valeur au 10 juillet 2018, TVA au taux de 7.7 % comprise :

Places de jeux	Montant TTC préavis
Quai Milliquet Sud	620'000.00
Collège des Alpes	325'000.00
Pré des Clos	285'000.00
Quai Milliquet Nord	610'000.00
Coût total des travaux TTC	1'840'000.00

Le coût total des travaux de CHF 1'840'000.00 TTC comprend les frais d'études préalables s'élevant à CHF 45'628.00 déjà engagés dans le crédit d'études (cf. Communication N°12-2017 du 25 octobre 2017).

7.2. Plan des investissements

Places de jeux	Montant prévu au PI
Quai Milliquet Sud	550'000.00
Collège des Alpes	250'000.00
Pré des Clos	310'000.00
Esplanade Chantermerle	390'000.00
Coût total des travaux TTC	1'500'000.00

Quatre places de jeux figurent au plan des investissements 2017-2021 pour un montant total de CHF 1'500'000.00.

Afin de répondre au postulat « Fitness urbain pour Pully », la Municipalité propose d'utiliser le montant prévu pour la réalisation de la place de jeux de l'Esplanade Chantermerle, afin de réaliser l'espace ludique et sportif du quai Milliquet Nord.

La différence du coût des travaux de CHF 340'000.00 par rapport au montant prévisionnel et indicatif du plan des investissements 2017-2021 s'explique principalement par l'extension des périmètres respectifs des places de jeux, par la création d'un nouvel espace ludique et sportif au Nord du quai Milliquet, plus conséquent que le réaménagement de la place de jeux de l'esplanade Chantermerle et par l'adjudication de mandats supplémentaires pour l'étude des différents projets.

7.3. Subventions

L'aménagement du nouvel espace ludique et sportif au quai Milliquet Nord fera l'objet d'une demande de soutien financier auprès de la Fondation « Fonds du sport vaudois » et du Service de l'éducation physique et du sport de l'Etat de Vaud.

Les éventuelles aides perçues seront portées en déduction du montant du crédit sollicité.

8. Calendrier prévisionnel

Les travaux de renouvellement et mise en conformité des places de jeux du quai Milliquet Sud et de Pré des Clos ne nécessitent pas d'enquête publique. En revanche, cette procédure sera nécessaire pour la création d'un nouvel espace de jeux et de sport au quai Milliquet Nord et pour l'agrandissement de la place de jeux du Collège des Alpes.

En raison du temps nécessaire à la demande d'autorisation pour ces deux derniers projets, le planning prévisionnel prévoit de procéder à un phasage en deux temps :

8.1. Phase 1 : Quai Milliquet Sud et Pré des Clos

Tâches	Date
Projet et appels d'offres	Automne / Hiver 2018/2019
Travaux	Printemps 2019
Mise en service	Eté / Automne 2019

Dans la mesure du possible, les travaux seront exécutés avant la saison estivale 2019, pour ne pas condamner ces lieux en période de forte affluence.

8.2. Phase 2 : Quai Milliquet Nord et Collège des Alpes

Tâches	Date
Projet, enquête publique, autorisations et appels d'offres	Automne 2018 / Printemps 2019
Travaux	Eté 2019
Mise en service	Automne 2019

L'exécution des travaux au Collège des Alpes est prévue pendant les vacances estivales, afin de ne pas générer de perturbations pendant les périodes scolaires.

Le site du quai Milliquet Nord est actuellement un espace libre, sans jeux. Les travaux en période estivale n'auront donc aucun impact pour les utilisateurs.

Ces places de jeux pourraient être à disposition du public, à l'automne 2019.

9. Développement durable

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

Les interventions paysagères décrites dans ce préavis sont en adéquation avec l'engagement de la Ville de Pully sur la voie du développement durable.

9.1. Efficacité économique

Les travaux de renouvellement des parcs existants améliorent l'offre en équipements publics et contribuent au maintien de la valeur paysagère de la ville. L'étude approfondie des installations existantes et de leur potentiel d'amélioration, au travers des études préliminaires et de l'avant-projet, a permis de rationaliser techniquement et financièrement les projets. Les travaux envisagés ont pour objectif de pérenniser les infrastructures avec des nouveaux équipements résistants aux déprédations, évitant ainsi d'importantes dépenses liées à leur remplacement.

9.2. Responsabilité environnementale

Des réflexions dans l'avant-projet sont menées pour conserver au maximum les structures et la topographie existantes, limitant ainsi la production de déchets de constructions, de consommation de matériaux et d'énergie grise. Les déchets de défrichage et d'abattage sont dans la mesure du possible revalorisés sur place.

Concernant les nouveaux matériaux, leur impact écologique lié à leur production et au transport est limité. Les revêtements sont peu polluants et quasi entièrement recyclables. L'utilisation de surfaces perméables qui favorisent l'écoulement des eaux de surface est privilégiée.

9.3. Dimension sociale

Grâce à leur situation urbaine, les places de jeux faisant l'objet de ce préavis permettent aux utilisateurs de tout âge et aux familles de profiter d'espaces de qualité pour les loisirs sans générer de longs déplacements. Ces projets agissent en faveur de la promotion de la santé, de la prévention et du développement de l'enfant grâce notamment à l'amélioration de l'offre en jeux et activités. Ils sont propices à la détente, à l'exercice physique et à l'activité sportive et répondent à un besoin de cohésion sociale, d'espaces ludiques et de convivialité.

10. Communication

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec le Service de la communication.

11. Programme de législature

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité. Celle-ci a exprimé la volonté d'adapter et de poursuivre la mise en conformité des places de jeux publiques.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité, thème "Vie sociale et culturelle", objectif "Encourager la pratique d'activités sportives et de loisirs", action "Adapter et poursuivre la mise en conformité des places de jeux publiques"; thème "Développement territorial", objectif "Assurer un développement harmonieux de la ville", action "Renforcer les centres de quartier et les lieux de vie que sont les écoles en y adjoignant des salles de quartier, des places de jeux, des petites surfaces commerciales, etc."

12. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 16-2018 du 12 septembre 2018,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 1'840'000.00 TTC, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale, destiné au projet de réaménagement des places de jeux du quai Milliquet Sud, du Collège des Alpes, du ch. du Pré des Clos et du projet d'aménagement d'un espace ludique et sportif au quai Milliquet Nord ;
2. de considérer le projet d'aménagement d'un espace ludique et sportif au quai Milliquet Nord comme réponse formelle au postulat de M. le Conseiller communal R. Carnello et consorts « Fitness urbain pour Pully » ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 septembre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Annexe(s) :

- postulat de M. le Conseiller communal R. Carnello et consorts, intitulé « Fitness urbain pour Pully »